## Accord de libre-échange

M. Hopkins: ... alors que pas celles du Canada.

M. McDermid: Pourquoi?

M. Hopkins: Le député de Winnipeg—Fort Garry propose donc l'amendement suivant:

Qu'on modifie le projet de loi C-130, à l'article 2, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 2, ce qui suit:

«Canada» Le territoire auquel les lois douanières canadiennes s'appliquent, y compris les régions s'étendant au-delà des eaux territoriales du Canada et qui, conformément au droit international et aux lois canadiennes, sont des régions à l'égard desquelles le Canada est habilité à exercer des droits pour ce qui concerne les fonds marins et leur sous-sol ainsi que leurs ressources naturelles».

Pourquoi le gouvernement rejetterait-il un amendement qui rend le projet de loi plus clair? Craint-il qu'il n'en déplaise peut-être à Washington? N'a-t-il pas suffisamment confiance dans l'avenir du Canada pour en préciser les frontières? Le gouvernement devrait avoir honte.

Qu'est-ce qu'il a derrière la tête? Tient-il tellement à l'accord qu'il n'ose pas le modifier pour le rendre plus clair. Il veut un accord à tout prix.

M. Kilgour: Il ne peut pas être modifié.

M. Hopkins: Comme vous n'avez pas pris la parole au sujet de cet amendement, vous n'avez pas vraiment le droit d'intervenir de la sorte. Mon intervention est prévue à l'ordre du jour, ce qui n'est pas votre cas.

Il s'agit d'un simple amendement au projet de loi C-130.

M. McDermid: «Simple» est bien le mot.

M. Hopkins: Le secrétaire parlementaire a déclaré que le projet de loi C-130 modifie 27 lois. Si vous allez modifier 27 lois, pourquoi n'acceptez-vous pas un amendement qui précise les frontières du Canada?

M. McDermid: Parce que c'est déjà fait.

M. Hopkins: Je sais ce qui embête les députés d'en face. Les Américains ont envoyé le *Polar Sea* en mission dans l'Arctique parce qu'il s'agit, selon eux, d'eaux internationales. Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'est rendu à Washington, les dirigeants du Département d'État lui ont dit de ne pas insister parce qu'ils n'avaient nullement intention de revenir sur leur décision.

M. McDermid: Pensez-vous que votre amendement aurait empêché le *Polar Sea* de passer?

M. Hopkins: Le gouvernement n'a pas soufflé mot avant que l'opposition n'en parle. Les Canadiens ont eu la surprise de voir les Américains sillonner nos eaux sans que personne ne fasse rien pour les en empêcher. Le gouvernement, qui détient la plus forte majorité parlementaire dans toute notre histoire, ne s'est pas porté à la défense de notre pays. Et il ne fait rien non plus aujourd'hui puisqu'il refuse de parler des frontières au Canada dans le projet de loi le plus important jamais présenté à la Chambre depuis de nombreuses années.

M. McDermid: Nos frontières existent déjà.

M. Hopkins: Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que nous sommes devant une telle situation. En 1903, le Canada a soutenu que les promontoires de la côte ouest lui appartenaient. Les États-Unis ont prétendu le contraire. La

Grande-Bretagne est intervenu en faveur des États-Unis et nous avons perdu notre cause. C'est pour cette raison que nous avons maintenant cette enclave américaine sur la côte ouest. Qu'arrivera-t-il à l'avenir si les Américains empruntent certains passages de l'Articque contre notre gré sous prétexte que ce sont des eaux internationales? Si on délimitait clairement nos frontières comme on le propose dans cet amendement . . .

M. McDermid: On les empêcherait de passer?

M. Hopkins: ... on renforcerait notre position en matière de droit international et nous pourrions mieux nous défendre devant les tribunaux puisqu'il en serait question dans ce projet de loi.

M. McDermid: Ces frontières sont déjà établies.

M. Hopkins: Déjà? Pourquoi ne pas en avoir parlé alors?

M. McDermid: Elles sont indiquées dans la Loi sur les douanes. C'est de cela dont nous parlons.

M. Hopkins: Il prétend que c'est dans la Loi sur les douanes. Pourquoi ne pas l'indiquer dans le projet de loi qui a préséance sur bien des lois canadiennes. Le député le sait.

M. McDermid: Cela aussi est une erreur. Cet article a été retiré du projet de loi.

M. Hopkins: J'ai dit que la Grande-Bretagne et les États-Unis s'étaient ligués contre le Canada en 1903, et c'est la même chose en 1988. Ce projet de loi commercial avantage les États-Unis. Si les limites territoriales des États-Unis y sont définies, le gouvernement refuse de définir les limites territoriales du Canada parce qu'il craint d'irriter Washington et de perdre son accord. Comme chacun sait, il ne faut jamais indisposer ce pauvre Oncle Sam. Pourtant, un premier ministre britannique, qui cette fois-ci n'a pas participé aux négociations, est venu à la Chambre des communes du Canada pour appuyer cet accord commercial. Elle l'a bel et bien fait, même si elle ne devait pas se mêler de la chose. La Grande-Bretagne est encore intervenue dans ce débat entre le Canada et les États-Unis et, prenant partie pour le gouvernement conservateur qui dispose déjà d'une majorité écrasante à la Chambre, a tenté de convaincre les Canadiens que c'était la voie à suivre.

Nous avons entendu le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) déclarer que la Suisse et le Japon s'étaient imposés sur le marché mondial simplement grâce à l'excellente qualité de leurs produits.

M. McDermid: Et au protectionnisme.

M. Hopkins: Il a mentionné également leur intelligence. Le député est-il en train de nous dire que les produits canadiens ne sont pas d'excellente qualité? Est-il en train de nous dire que les fabricants canadiens ne procèdent pas d'une façon intelligente? Il ne dit pas que son gouvernement a été si préoccupé de conclure cette entente commerciale avec les États-Unis—entente à laquelle je refuse de donner le nom d'accord de libreéchange—qu'il a mis tous ses oeufs dans le même panier et que le niveau de notre commerce international avec les autres pays a baissé énormément depuis que le gouvernement a amorcé ces négociations avec les États-Unis. Les faits le démontrent.